

- Toujours le rabais avant l'escompte.
- Le compte de résultat est tenu « hors taxes »
- La TVA est corrigée dans les comptes du bilan. (TVA due ou TVA à récupérer)
- Les comptes dettes fournisseurs, créances clients, caisse poste banque sont tenus TVA comprise.

**Exercice 1**

*Journalisez les écritures suivantes au sein de la société ETAG, qui s'occupe de vendre des escaliers et des autres produits du genre. La société est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue.*

- 1) Nous vendons des nuits d'hôtel pour CHF 5'000.-, c'est le prix catalogue, sans TVA (TVA à 3.7%). Nous accordons immédiatement un rabais de 20% à la cliente Jocelyne. Les conditions de vente prévoient « une vente nette à 30 jours ou avec 1.5% d'escompte à 10 jours ».
- 2) Nous vendons de la nourriture (taxé à 2.5%) à un client habitué. La facture de départ mentionne CHF 18'142.50 à payer, mais nous accordons au client 3% de remise de quantité et un escompte de 4% car le client paie cash.
- 3) Nous achetons des produits d'assurance (exclus du champ de l'impôt) pour un montant de CHF 3'000.-. Le courtier nous accorde 1% de rabais et 4% d'escompte car nous payons immédiatement par virement bancaire.
- 4) (suite de 1) La cliente Jocelyne paie après 8 jours, par virement postal.
- 5) Nous payons des nuits d'hôtels pour nos représentants. Montant initial de CHF 32'500.- hors taxes (tva à 3.7%). Nous bénéficions de CHF 1686.75 de remise et 1% d'escompte car nous payons immédiatement par virement postal. Aucune opération n'était comptabilisée.
- 6) Nous payons des marchandises en espèces, 21'491.40. C'est le montant HT (tva à 7.7%), après avoir bénéficié d'un escompte de 2%. La facture, qui n'avait pas été comptabilisée, indiquait un rabais de 15%.
- 7) Nous achetons des produits taxés à 2.5% de TVA, que nous payons immédiatement par virement bancaire. Nous avons bénéficié d'un rabais de 2.5% et d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 10 jours. Le prix catalogue était de 15'800.- ht.
- 8) Nous recevons une facture pour une nuit d'hôtel dans le cadre d'une conférence. Prix de CHF 190 HT, avec un rabais de 9.5 hors taxes. La tva est à 3.7%. Escompte de 1.5% pour paiement dans les 10 jours.
- 9) Un client devait nous payer une facture dont le montant de départ était de CHF 422.- HT (TVA à 7.7%). Le client avait bénéficié d'un rabais de 20%. Il paie aujourd'hui avec un escompte de 4%, en espèces.
- 10) Nous recevons un virement bancaire de 1764.-. Notre client paie de la marchandise achetée, pour (exclu TVA). La facture avait été comptabilisée, ainsi qu'un rabais de 10%. Le client ayant payé rapidement, nous lui avons accordé à titre exceptionnel 2% d'escompte.
- 11) Un client nous devait CHF 10'000.- HT (TVA à 7.7%), mais il avait fait faillite il y a 3 ans. Aujourd'hui, il a refait fortune et nous règle, pour solde de tout compte, le quart du montant dû.
- 12) (suite de la 8) Paiement, après 12 jours, par virement postal.
- 13) Suite à une discussion téléphonique, nous accordons un rabais de 12% à un client qui nous devait 28'404 (ttc, tva à 7.7%).
- 14) Nous achetons des marchandises (exclues TVA), avec un rabais de 5% et un escompte de 2%. Le paiement se fait par virement bancaire. Le montant du rabais est de CHF 23.15.
- 15) (suite de 13) Le client nous paie, par virement bancaire.